



vie municipale

en ville

interco

côté asso

culture

enfance-jeunesse

Journal d'informations municipales - Mars 2017

sommaire

vie municipale

- (P2) Conseil municipal du 27 février
- (P3) Cap à Cité
- (P5) Restructuration des écoles

en ville

- (P6) Objectif zéro déchet...
- (P6) Végétation spontanée
- (P7) Melody's ou l'effet chorale
- (P8) Nouveaux Chartrains

côté asso

- (P8) Braderie puériculture
- (P9) Espérance football

culture

- (P10) La Médiathèque 2.0
- (P10) Roumanie, d'hommes et de lumières
- (P11) Bienvenue sur la planète théâtre
- (P11) Insolite
- (P11) Concert de Printemps
- (P11) Printemps des Poètes

enfance-jeunesse

- (P12) Les ateliers arts plastiques
- (P12) Recette d'avril

À lire aussi...

- (P3) Edito
- (P4) Expression de la Majorité
- (P4) Expression de l'Opposition



Photo : Photo Club Chartrain

en mars

Bienvenue sur la planète théâtre

Le festival régional de théâtre amateur revient au Centre Culturel de Chartres de Bretagne pour sa 14^e édition du 10 au 12 mars. Cette manifestation, co-organisée par le Pôle Sud, l'ADEC - Maison du Théâtre Amateur et l'association chartraine Boréale'S, présente pendant trois jours, le travail de compagnies amateurs venant de tous les horizons, sur tous les registres.../...

[la suite en page 11](#)

conseil municipal

27 février 2017

Principales décisions

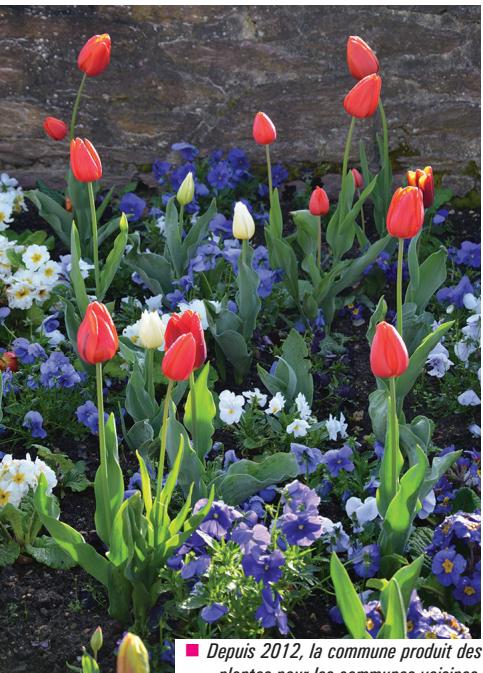
■ Aménagement - Urbanisme

. Lotissement "Parc de la Ferrière"

Au sud de la ZAC de La Conterie, la société Groupe Launay va aménager un lotissement comportant à terme des logements et des activités tertiaires. 2 bâtiments (46 logements) dont les projets ont fait l'objet d'une présentation aux riverains le 02/02/17 vont dans un premier temps être réalisés.

. Rénovation de la toiture des tennis

Selon la procédure adaptée, une consultation préalable à la passation d'un marché de travaux, a été engagée pour la rénovation de la toiture des tennis couverts d'une surface totale d'environ 1 600 m². Après analyse des offres, le marché est attribué au candidat présentant l'offre économiquement la plus avantageuse : Emeraude Solaire pour un montant de 126 604,40 € HT.



■ Depuis 2012, la commune produit des plantes pour les communes voisines.

. Aménagement d'un terrain de football stabilisé en terrain synthétique

Selon la procédure adaptée, une consultation préalable à la passation de marchés de travaux, a été engagée pour l'aménagement d'un terrain de football stabilisé en terrain synthétique à l'ensemble sportif Rémy Berranger. Après analyse des offres, les marchés sont attribués aux candidats présentant les offres économiquement les plus avantageuses.

- . pour le terrain : Artdan - 355 020 € HT
- . pour l'éclairage : Ineo Eclairage - 45 985,60 € HT.

Des subventions ont été sollicitées auprès de la Fédération Française de Football et du Syndicat Départemental d'Energie (CM du 7/11/2016).

1 absence - 6 votes contre.

. Mise à disposition aux particuliers d'un broyeur de végétaux : voir p. 6

■ Finances

. Participation 2017 de Syndicats Intercommunaux et de l'EHPAD de la Poterie aux charges administratives et techniques de la ville :

. SI Restauration.....	23 459,42 €
. SI Musique et Danse.....	24 363,04 €
- Ehpad et Foyer de vie de la Poterie	24 993,38 €

Pour 2017, selon les modalités de la convention du 30/12/2016, la participation du syndicat de la piscine de La Conterie est de 50 338,90 €.

. Location de la Salle Rabelais

Le Conseil vote des tarifs de location pour la salle Rabelais du Pôle Sud pour les particuliers.

zoom

Le Débat d'Orientations Budgétaires

Étape incontournable du cycle budgétaire, le débat d'orientation donne les grandes lignes qui servent à l'élaboration du budget de la Ville pour l'année 2017. Les dépenses et recettes de fonctionnement 2016 ont été présentées ainsi que l'état de la dette et les montants prévisionnels pour l'investissement 2017. La préparation budgétaire 2017 s'inscrit dans le cadre d'une diminution des recettes, notamment des dotations de l'Etat. L'objectif est de préserver la qualité des services dispensés à la population et pouvoir continuer à engager des travaux d'investissement.



■ Rénovation prochaine de la toiture des tennis couverts.

état-civil

Naissances

- Léo Barseghyan
11 janvier
72, avenue du G^é de Gaulle
- Yuna Le Postec
13 janvier
31, rue Berthe Morisot
- Ivan Sellin Robles
15 janvier
8, rue Montesquieu
- Sacha Gouin
22 janvier
3 rue des Frères Bühler
- Thierno Abdoulaye Barry
24 janvier
13, rue Louis Lumière
- Lola Dodin
24 janvier
71, rue de la Poterie

agenda

- Samedi 11 mars de 9h à 14h
Bourse multi-collections
Maison des associations
- Dimanche 12 mars de 9h à 17h
Braderie puériculture - 0-16 ans
Halle de La Conterie - Voir P.8
- Vendredi 24 mars de 18h à 20h
Portes ouvertes crèche Mille-pattes
Salle Viviane - Espace Brocéliande
- Samedi 25 mars à 20h30
Concert de l'orchestre
Centre culturel Pôle Sud - Voir P. 11
- Lundi 27 mars à 18h30
Conseil municipal - Vote du budget
Salle du Conseil Municipal
- Samedi 1^{er} avril à 19h30
Soirée "Amicale des donneurs de sang"
Halle de La Conterie

Pour en savoir +

Consultez le compte-rendu intégral du Conseil municipal en mairie et sur le www.ville-chartresdebretagne.fr

Visite de quartier

Une fois par trimestre, la ville organise des visites dans huit secteurs de son territoire. Elus et techniciens rencontrent les habitants, sur leurs lieux de vie ou de travail, pour échanger avec eux sur leurs préoccupations quotidiennes. La prochaine visite aura lieu le samedi 25 mars, elle concernera le secteur Argoat-Trégor-Marionnais-Violette.

. Départ à 9h de l'angle avenue du Trégor et allée de la déchèterie

Retrouvez le détail des rues empruntées et les horaires sur www.ville-chartresdebretagne.fr ou dans le Chartrain Hebdo.

Mars 2017 - N°17.2

Le Chartrain

Mairie - 35131 Chartres de Bretagne
Tél. 02 99 77 13 00
commune@ville-chartresdebretagne.fr



- Directeur de la Publication : Philippe Bonnin
- Adjoint à la Communication : Alain Michard
- Rédaction : Gwenola Ory-de Certaines
- Maquette : Fabienne Faujour ■ Dépot légal : à parution = Reproduction totale ou partielle interdite.



Imprimé sur papier recyclé
www.hautsdevilaine.com

Le prochain numéro du Chartrain sera distribué à compter du 10 avril 2017



cap à cité

Une nouvelle équipe

Le troisième équipage de "Cap à Cité" vient d'embarquer pour 18 mois de rencontres, de visites, de séances de travail... autant de moments riches, studieux et ludiques, qui concourent à l'apprentissage de la citoyenneté.

Ils sont 18 et ont entre 11 et 13 ans ; ils fréquentent l'Ecole de l'Auditoire, l'Ecole Sainte Marie ou le Collège de Fontenay. Ils ont choisi de participer à une aventure humaine et citoyenne proposée par la ville dans le cadre du Projet Educatif Local. Le 28 janvier, accompagnés de leurs parents, ils ont été accueillis en Mairie par les élus et les animateurs du service jeunesse. "Dans un esprit de tolérance et dans le respect des valeurs de la République, Cap à Cité a pour objectifs de favoriser l'apprentissage de la citoyenneté, d'encourager les initiatives, de favoriser le vivre ensemble, l'autonomie et la prise de responsabilité dans l'intérêt de tous" a rappelé Dominique Bonniou, adjointe à la Jeunesse.

Ce groupe de jeunes Chartrains va vivre 18 mois jalonnés de découvertes mais aussi de travaux menés sur la commune. Après une première aventure, Leila, Laura, Merlin et Gabrielle ont décidé de poursuivre : "C'était tellement bien que j'ai eu envie de continuer un peu !", souligne Leila. Pour Benjamin, Sarah ou Cassandra, c'est une vraie découverte : "Les animateurs nous ont présenté le travail des anciens de Cap à Cité, ça m'a donné envie d'y participer", ajoute Sarah.

Le 28 janvier, après la découverte des services de la Mairie, ils se sont rendus dans l'après-midi à la piscine intercommunale de La Conterie pour une visite complète de l'équipement. Le 4 mars



+
en

La nouvelle équipe cap à cité

Melvin Mbambu ; Benjamin Pauwels ; Alexia Cohen ; Martin Cornic ; Chloé Chilou ; Célia Bossard ; Briag Guillot ; Héloïse Leblay ; Sarah Vincleux ; Léa Quirin ; Cassandra Ladureau ; Line Matrat ; Maeva Grousset ; Olivia Desmazieres ; Merlin Rondel ; Leila Yapi ; Laura Haddaoui ; Gabrielle Calais.



Édito

Déchèterie : réponse au Président de Rennes Métropole

1. Extrait du communiqué de presse du 18 janvier 2017

Dans sa lettre du 17 janvier 2017 au Comité de défense pour le maintien de la déchèterie de Chartres de Bretagne, Le Président de Rennes Métropole développe une argumentation que je conteste et démens fermement. Ses propos sont les suivants : "Malgré une modification du PLU, il est apparu que la mise aux normes de la déchèterie de Chartres de Bretagne s'avérait coûteuse pour conserver un équipement qui ne remplissait pas l'objectif de desserte et de valorisation des nouvelles filières. Au regard de l'ensemble de ces éléments, il a été proposé au Maire de Chartres de Bretagne, en 2012, de déplacer l'équipement actuel sur un autre site de sa commune, au champ rond. Cette solution permettait de répondre à l'ensemble des

critères de proximité, de diminution des déchets et de respect de la réglementation. Face à ce refus, une nouvelle piste de relocalisation a alors été étudiée, et retenue, pour positionner un équipement sur le site Mivoie, à Saint-Jacques-de-la-Lande". (Extrait de la lettre du Président de Rennes Métropole au Comité de défense pour le maintien de la déchèterie de Chartres-de-Bretagne, en date du 17 janvier 2017.) Le Président de Rennes Métropole ne dispose d'aucune pièce officielle pour certifier ou justifier cette proposition qui nous aurait été faite de déplacer notre déchèterie sur le site du Champ Rond et par conséquent d'un quelconque refus de notre part. Le site historique du Champ Rond accueille depuis de très nombreuses années les serres municipales. Sur l'autre parcelle

proche, nous avons implanté la plate-forme de compostage des déchets verts en 1998. Un dépôt de déblais et matériaux dédiés aux activités des services communaux y est également présent.

En 2011, j'ai eu un échange dans mon bureau avec le Conseiller communautaire délégué aux déchets, M. Dein. Il était venu m'informer, ou plutôt signifier que Rennes Métropole n'envisageait plus de requalifier la déchèterie. Il me proposait l'hypothèse que ce service soit assuré avec une nouvelle déchèterie à réaliser au Nord de l'usine PSA ; plus précisément dans la Zone d'activité de Mivoie » à Saint Jacques de la Lande. Ce n'était qu'une "première approche". Je lui ai répondu qu'il n'était pas envisageable de voir les

Chartrains acheminer leurs déchets sur la 2x2 voies qui passe devant l'usine, vu l'intensité du trafic routier et par conséquent les risques encourus. Dire que la déchèterie de Mivoie a été initiée du fait d'un refus du Maire de Chartres de transférer l'actuelle déchèterie au Champ Rond est totalement fallacieux.

Le Président de Rennes Métropole sait que nous sommes parfaitement ouverts à la mise en œuvre de coopérations pour développer nos filières de valorisation exemplaires à Chartres de Bretagne.

Philippe BONNIN, Maire,
Conseiller départemental

Expression de la Majorité

Attribution des logements aidés ou sociaux

En 1995, nous avons mis en place un système de gestion du traitement des demandes de logements selon des critères précis (ressources, composition familiale, localisation, ancienneté de la demande...). Ce travail avait été élaboré avec l'appui de l'Agence d'urbanisme de l'agglomération (AUDIAR). Depuis 2002, un logiciel commun à toutes les communes de la Métropole (Immo-web) a été mis en place. Il y a donc une base unique pour enregistrer les demandes de logement sur toutes les communes de l'agglomération.

La commission communale du logement a pour mission de valider les classements de toutes les demandes. Ces listes nominatives sont ensuite transmises aux bailleurs. La commission est composée de quatre élus municipaux et de trois personnes qualifiées représentant des associations caritatives, familiales et de santé. Ils sont tous membres du conseil d'administration du CCAS. Elle se réunit chaque fois que nécessaire en fonction des logements qui se libèrent ou de la livraison de programmes neufs. Elle est chargée d'apprécier avec équité la situation des demandeurs au regard des logements proposés selon les critères de classement et la conformité au "Plan partenarial de gestion de la demande de logement social métropolitain" instauré le 11 octobre 2016. Elle veille aussi à la bonne information des

demandeurs sur les règles établies, ainsi que les droits et devoirs qui en découlent. Garder toute l'attention nécessaire à la mixité sociale est un moyen de réduire les risques d'exclusion. Avec toutes les communes, nous sommes attentifs à ne pas regrouper des familles qui souffrent de difficultés économiques ou d'autres natures dans un même quartier, un même immeuble. Cet équilibre justifie de veiller à la présence de personnes en emploi, d'âges différents, en situation de handicap. Ces facteurs dans leur globalité concourent à créer du lien social.

En cas d'urgence la commission a la possibilité de répondre à des demandes pour des personnes confrontées à des changements personnels exceptionnels, voire "brutaux" pouvant aboutir à des situations d'exclusion. Cette mesure dérogatoire n'est engagée qu'après l'évaluation du caractère exceptionnel. Enfin, il convient de préciser que l'attribution définitive d'un logement n'est pas du ressort de la commune mais des bailleurs sociaux qui examinent en Commission Locale de l'Habitat les propositions au vu de la situation de chaque demandeur.

La commission du CCAS pour l'attribution de logements aidés est un lieu d'échanges, de réflexions et de conseils. Elle enrichit utilement le dialogue entre la Ville et les bailleurs sociaux.

La Majorité municipale

Expression de l'Opposition

Avis de condamnation

Par un arrêt de la Cour d'Appel en date du 15 Mai 2015, faisant suite à une audience publique du 20 Mars 2015, la commune de CHARTRES DE BRETAGNE, représentée par Me Jean-Paul MARTIN, est condamnée à verser une indemnité de 127490,10 euros à la famille "P" en compensation de l'expropriation de son terrain sis sur la ZAC Les Portes de la Seiche ainsi que 1500 euros pour le remboursement des frais de justice. Dont acte ! Evidemment se sont les contribuables Chartrains qui paieront. Cette décision de justice vient clore des années de procédure pour des familles que l'équipe de Philippe BONNIN voulait tout simplement spolier sans aucun scrupule. J'ai proposé lors du dernier conseil municipal de débattre sur cette procédure d'expropriation avant l'audience d'appel. Des terrains que la commune veut récupérer afin d'y aménager cette nouvelle zone de logements. Comme d'habitude, Philippe BONNIN s'est refusé à tout dialogue confirmant implicitement que le conseil municipal n'est plus qu'une simple chambre d'enregistrement de "ses" décisions. L'article 545 du code civil dispose que "nul ne peut être contraint de céder sa propriété si ce n'est pour cause d'utilité publique, et moyennant une juste et préalable indemnité". L'indemnité doit être juste, c'est-à-dire qu'elle doit couvrir l'intégralité du préjudice direct, matériel et certain causé par la privation du droit de propriété (article L. 13-13 du code de l'expropriation). Nous nous

sommes réunis avec les propriétaires des terrains, en majorité des personnes âgées et avons fait le constat qu'elles manquaient d'assistance lors des négociations avec Philippe BONNIN et ses excellents collaborateurs. Ils se sont vu proposer oralement 4 euros du mètre carré, dans un premier temps, pour des terrains situés à proximité de lotissements dont tout le monde connaît le prix sur CHARTRES. Menacés de procès avec une issue incertaine, quelques-uns ont accepté la transaction dans le doute mais d'autres ont refusé par principe de céder les terres de leurs ancêtres. La situation est même devenue ubuesque lorsque Philippe BONNIN a supposé qu'un terrain était peut-être pollué et produit un devis de dépollution de 237600 euros sans même prouver cet état au moment du dépôt du devis et demandant de fixer le rachat des terres à un euro symbolique. Argument fallacieux immédiatement rejeté par la cour. "Si ça continue, c'est nous qui allons leur devoir de l'argent !" soupirait l'un des propriétaires. Nous avons soutenu ces familles pour surmonter ces tracas judiciaires et qui ont obtenu presque le double de ce qui était proposé à l'origine. Nous témoignerons de ces faits devant la cour de cassation si besoin.

*Pascal HUCHE,
conseiller municipal*

■ Info aux lecteurs

Le 13 février 2017, M. Huche a adressé une "expression" qui, au regard de l'article 28 du règlement intérieur du Conseil municipal, ne respectait pas la loi du 29 juillet 1881 relative à la liberté de presse : *"Dans le cas où un article présenterait des propos litigieux, et/ou diffamatoires, et/ou serait de nature à engager la responsabilité des employés communaux, des conseillers municipaux, des adjoints ou du maire, ce dernier, en sa qualité de directeur de la publication, pourra soit demander la modification de l'article dans les 24 heures soit le cas échéant, refuser sa publication"*. Le 21 février 2017, M. Huche nous a adressé le texte ci-dessus qu'il avait rédigé en juillet 2015. Conformément à la réponse ministérielle relative à la question parlementaire écrite N° 53 87, pour une juste information du lecteur, nous reprenons partiellement la précision que nous avions publié en réponse à l'expression de l'opposition de juillet-août 2015.

Le directeur de la publication

La création de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) des Portes de la Seiche s'inscrit dans le cadre de la politique de développement de l'habitat par l'extension urbaine. La procédure de ZAC permet de développer un aménagement du secteur de façon cohérente et concertée. Cet outil permet notamment à l'aménageur (la commune), après obtention de la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) établie par le Préfet, d'obtenir la maîtrise foncière pour l'acquisition des terrains (à l'amiable ou par expropriation). Le dossier de création a été approuvé le 27 septembre 2010 et le dossier de réalisation le 12 décembre 2011. La Déclaration d'Utilité Publique a été prononcée par arrêté préfectoral du 7 mars 2013. L'acquisition des terrains a fait l'objet de négociations amiables préalables avec l'ensemble des proprié-

■ Précisions de la Majorité ZAC Les Portes de la Seiche - Procédures d'acquisition

taires sur la base de l'évaluation effectuée par les Services Fiscaux (dits «les Domaines») au vu de références comparables et du marché de l'immobilier. Faute d'entente amiable, 4 propriétés sur 14 ont fait l'objet d'une procédure d'expropriation.

C'est le cas pour le dossier "P" (cité dans le texte de l'opposition) qui correspond aux propriétaires de l'ex-garage Le Relais route de Pont-Péan ; aujourd'hui à l'abandon. Les demandes financières s'élevaient à 694 715 €. Pour ce bien, la valeur du terrain et bâtisses, fixée par le juge de l'expropriation et confirmée par la Cour d'appel, est de 127 490,10 €, toutes indemnités comprises. S'ajoutent 1 500 € de frais irrépétibles.

Dans ce dossier, l'indemnisation fixée par le Juge n'a pas pris en compte la pollution (infiltrations d'huiles de vidanges

dans le sol) du terrain, celle-ci est toutefois effective et a été constatée par un bureau d'études agréé qui a évalué le coût de dépollution des sols à un montant de 237 600 €.

Contrairement à ce que pourrait vous laisser croire le signataire du texte de l'opposition, la procédure d'acquisition des terrains de la ZAC a été menée conformément aux lois et réglementations en vigueur. Elle a permis une juste valorisation des biens en intégrant la nature des terrains, leur classement au PLU et leur situation.

Enfin, rappelons que les charges de réalisation de la ZAC s'inscrivent dans un budget annexe dont les recettes viennent de la commercialisation des terrains et d'aucune façon des impôts perçus.

La Majorité



A l'horizon 2020

Restructuration des écoles publiques



Dans les cours d'école... à la maternelle Brocéliande...



... à l'école élémentaire Auditoire.

Depuis 2013, afin d'anticiper l'accroissement des effectifs, en concertation avec les directeurs d'école, les parents d'élèves et les services communaux, la ville a engagé une réflexion sur l'accueil des futurs écoliers.

Le choix de maintenir et d agrandir les deux groupes scolaires actuels a été validé en Conseil municipal du 18 mai 2015. A l horizon 2020, la commune devrait compter autour de 590 élèves dans les écoles publiques, contre 450 à la dernière rentrée. Pour accueillir ces élèves et compte tenu des possibilités financières de la ville, des priorités ont été établies ainsi qu'un phasage des travaux.

A l'Ecole Brocéliande,

Les travaux seront réalisés en 2017 et 2018 pour une livraison au second semestre 2018 et un coût estimé à 1 270 000 € HT : "Dans un nouveau bâtiment seront créées deux classes avec salles de propreté et de repos, une salle de réunion pour le personnel et les enseignants, une salle à manger permettant le maintien d'un service unique le midi et un aménagement pour permettre un accès direct au restaurant existant", explique Alain Miclard, adjoint chargé de l'urbanisme. Lors du Conseil municipal du 12 décembre 2016, après consultation selon la procédure adaptée, le marché a été attribué au groupement de maîtrise d'œuvre constitué par le cabinet d'architectes Magma, le bureau d'études structures ABI Structures, le bureau d'études techniques Thalem, l'acousticien Venatech et le coordonnateur OPC Arcoos.



1



2

Quels sont les projets pour l'Ecole de l'Auditoire ?

L'école doit pouvoir accueillir environ 25 % d'élèves supplémentaires d'ici 2020. En adaptant les locaux existants, le site ainsi que le restaurant de l'Auditoire doivent pouvoir absorber cet accroissement des effectifs. Le préprogramme de réhabilitation du groupe scolaire a été présenté lors du Conseil du 12 décembre 2016 février par le cabinet Arjuna. Chacun des trois bâtiments de l'école sera rénové. L'objectif est d'harmoniser les conditions de confort entre les bâtiments. La rénovation des locaux sera accompagnée d'une réorganisation fonctionnelle. Grâce à une meilleure répartition, les travaux permettront l'aménagement de 14 classes au lieu de 12 dans les locaux existants : "La redistribution des locaux sera soumise au regard des utilisateurs afin de valider la pertinence de localisation et d'usage. Si

une autre salle de classe était nécessaire, elle pourrait trouver sa place dans les locaux de l'ancienne école Arc-en-Ciel, attenante à l'école de l'Auditoire", complète Alain Miclard. Outre des améliorations thermiques et une mise aux normes pour les personnes à mobilité réduite (sanitaires, ascenseur...) les travaux concerneront un rafraîchissement complet des revêtements intérieurs (sols, murs, plafonds), de l'éclairage et le remplacement des menuiseries. Les travaux s'étaleront entre 2018 et 2020, pendant cette période, les classes seront installées dans des locaux provisoires. Le coût est évalué à 1 219 000 € HT.

L'école de l'Auditoire d'hier à... demain

L'école des garçons le long de l'actuel parking de l'Auditoire a été construite en 1840. L'école des filles quant à elle date de 1905 (Photo n°1). Les deux bâtiments furent incendiés en août 1944. Si l'école des garçons a été complètement démolie, les murs de l'école des filles ont été conservés et le bâtiment reconstruit pour servir de Mairie jusqu'en 1974.



Derrière le bâtiment des maîtres (édifice de droite sur la photo n°2), construit en 1950 se trouve l'actuel groupe scolaire, bâti en schiste violet à la même époque. Il comprenait alors 5 classes : deux pour les garçons, deux pour les filles et une classe de maternelle.

A la fin des années 60, avec l'arrivée de Citroën, la population scolaire augmente. Les classes deviennent mixtes en 1972. Le bâtiment B, de l'autre côté de la cour est construit en 1973 et réaménagé en 1981. Le dernier bâtiment avec le préau actuel a été achevé en 1996.

objectif zéro déchet, zéro gaspillage

Je taille, je broie, je pailler

Nourrir le sol, garder la fraîcheur de la terre, réduire les arrosages, diminuer le développement des mauvaises herbes... Les avantages du paillage ne sont plus à démontrer... Quoi de plus pratique et économique que de fabriquer son paillage maison ?

En octobre 2016, le Conseil de Rennes Métropole approuvait la mise à disposition de broyeurs à végétaux pour les habitants de Rennes Métropole par l'intermédiaire de communes volontaires. Ainsi, à partir du mois d'avril, la commune de Chartre de Bretagne propose aux Chartrains un broyeur à végétaux mobile : "Ceci s'inscrit dans la démarche de développement durable engagée par la ville depuis maintenant plusieurs années, la réduction des déchets est un enjeu majeur de notre politique environnementale. Les broyeurs doivent permettre d'accompagner les Chartrains dans la démarche de diminution des déchets verts. Le broyat pourra alors servir pour le paillage des végétaux mais aussi en apport de matière sèche dans les composteurs", explique David Le Borgne, adjoint chargé des travaux, de l'environnement et de la valorisation des déchets.

Qu'est-ce que le broyage ?

Il s'agit de transformer des résidus de taille d'arbres ou d'arbustes en copeaux et de les réutiliser sur le lieu de production. Le produit obtenu, appelé broyat, peut être réutilisé dans votre jardin en paillis ou en matière carbonée pour le composteur. 10m³ de branchage permettent de produire environ 1 m³ de broyat.

Pourquoi broyer les tailles d'arbres et d'arbustes ?

Les tailles sont une source de matière végétale gratuite et de qualité pour le jardin. Le broyage effectué dans votre jardin permet de réduire de 6 à 12 fois le volume de déchets de tailles de haies (branches/branchages), ce qui limite les apports et les déplacements en déchèterie. Sur la métropole, l'objectif est de passer de 70 à 56 kg/habitant/an.



Un broyeur à végétaux pliable et transportable à la disposition des Chartrains.

En Pratique

- Ce matériel mobile est destiné uniquement au broyage des branches de 3 cm de diamètre maximum. Il est fourni avec des lunettes et des gants et doit être rendu parfaitement propre et en bon état
- Coût de la mise à disposition : 10 € la journée, 15 € les 2 jours & week-end
- Durée maximale de la mise à disposition : 2 jours
- La mise à disposition fait l'objet d'un contrat entre la ville et le particulier qui se doit de fournir les documents suivants : pièce d'identité (carte d'identité, passeport, livret de famille, permis de conduire, titre de séjour) ; justificatif de domicile datant de moins de 3 mois ; attestation de responsabilité civile ; chèque de caution de 500 €.
- La réservation du matériel s'effectue auprès des services techniques de la ville aux heures d'ouverture au 02 99 77 40 50, 2 allée V. Van Gogh.

végétation spontanée

Changeons notre regard

Engagée dans une démarche environnementale, la ville ne cesse d'expérimenter de nouveaux procédés pour améliorer notre cadre de vie sans utiliser de produits phytosanitaires.

Depuis quelques semaines, les agents du service propreté urbaine disposent d'une désherbeuse mécanique.



Jusqu'à présent, le désherbage des surfaces minérales (enrobés, trottoirs, caniveaux, etc.) était réalisé à la main ou avec des outils mécaniques portatifs : "Ces techniques nécessitent plusieurs passages, beaucoup de temps et des contraintes physiques pour les agents", explique Didier Silard, responsable du service Propreté Urbaine et Bois Energie.

La nouvelle désherbeuse motorisée permet de circuler sur les trottoirs. Elle est équipée d'une brosse métallique rotative qui arrache les herbes dites indésirables et d'un volet mobile qui

évite les projections. Ce matériel vient compléter les équipements portatifs existants. Il a été acquis par la ville pour un montant de 11 520 €, dont 2 700 € d'aide accordée par le Conseil Régional de Bretagne et 3 720 € d'aide accordée par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

Ces évolutions techniques exigent aussi un changement de regard de la part de tous. Il est nécessaire d'accepter une végétation jugée auparavant indésirable, de réapprendre à vivre avec la nature dans les espaces urbains.

Rappel

Par arrêté préfectoral du 23 septembre 2013 pour la protection des captages d'eau potable situés sous notre territoire communal, il est interdit d'utiliser les désherbants chimiques dans les jardins et plus globalement des biocides (façades, toitures...) ou pesticides.

en +

■ 16 ANS PENSEZ AU RECENSEMENT !

Compte tenu des difficultés rencontrées par les administrés pour leurs inscriptions aux examens et concours, les services organisateurs des examens ou concours, acceptent dorénavant jusqu'à l'âge de 18 ans, l'attestation de recensement délivrée par les mairies, en l'absence de certificat individuel de participation à la Journée Défense et Citoyenneté.

Par conséquent, cette attestation est valide en tant que justificatif vis-à-vis des obligations du service national lors de la constitution des dossiers d'inscription aux examens et concours, à l'exception des dossiers d'inscription à l'examen du permis de conduire. Concernant les justificatifs à fournir pour l'inscription au permis de conduire :

- Avant l'âge de 17 ans : aucun justificatif n'est demandé.
- Dès l'âge de 17 ans : le certificat de participation à la JDC est exigé.

■ DATES DES ÉLECTIONS

. Présidentielles : 1^{er} tour : 23 avril 2017 ; 2nd tour : 7 mai 2017

. Législatives : 1^{er} tour : 11 juin 2017 ; 2nd tour : 18 juin 2017

■ SAVOIR ET PARTAGER POUR MIEUX AIDER

Le Clic Alli'Âges propose, à l'attention des aidants familiaux, des sessions de formation de sensibilisation, à la connaissance de la maladie d'Alzheimer et à l'appréhension de son accompagnement.

De 14h à 17h, les vendredis 10, 17, 24, 31 mars et le 14 avril.

Sur inscription à Clic Alli'âges au 02 99 77 35 13 ou alliages@wanadoo.fr. Pendant que l'aidant est formé, son proche, malade, peut être pris en charge dans le cadre d'ateliers animés par une art-thérapeute (places limitées).

RÉSIDENCE DE LA POTERIE

Melody's ou l'effet chorale !

Ils ont en moyenne 88 printemps. Mais cela ne les empêche pas de pousser la chansonnette. Chaque semaine, une vingtaine de résidents de l'Ehpad et du Foyer de vie de la Poterie donne de la voix dans la chorale créée au sein de l'établissement.

Chaque mercredi après-midi dans les couloirs de la Résidence, on peut entendre résonner des airs de Dalida, Gilbert Montagné, Bourvil ou encore Kenji Girac ! La chorale baptisée Melody's a vu le jour fin 2015, sous l'impulsion d'Annaïck Bolzer, aide-médo-psychologique au Foyer de vie et musicienne avertie : "De 5 timides volontaires au début, l'ensemble compte aujourd'hui 18 choristes qui ne manquent pas une répétition. Le bouche à oreille a bien fonctionné !".



■ Annaïck Bolzer, chef de chœur de Melody's.



Tentée par l'aventure, Mme Chemin a rejoint la chorale il y a quelques mois : "C'est du bon temps, c'est joyeux !". Concentrée sur les paroles de *Douce France*, elle a trouvé sa place et prend beaucoup de plaisir à chanter.

Le chant est une activité fédératrice qui aide à lutter contre l'isolement et favorise l'écoute de l'autre. "Cette chorale c'est de la gaité !", souligne Mme Burosse, résidente, membre d'honneur et l'une des chevilles ouvrières de l'ensemble vocal. Régulièrement, avec Annaïck, Annick et Josiane, bénévoles à l'Ehpad, elle participe à la sélection des chansons qui complèteront le répertoire présenté lors de fêtes (Noël, Pâques, fête des familles...)



Une activité aux mille vertus !

Si les bienfaits psychologiques de la pratique du chant sont nombreux, physiquement aussi, les vertus sont multiples. Mme Cocherel le résume ainsi : "Chanter me fait du bien !". Apprendre les textes et retenir le rythme, positionner son corps, doser son souffle, se concentrer... sont autant de petits exercices qui contribuent à une meilleure santé. Réalisée dans le cadre de l'atelier chorale, cette gymnastique corporelle et cérébrale n'est plus une contrainte : "Avec le chant, on travaille la mémoire, l'articulation, l'élocution, la capacité d'écoute et d'attention", ajoute Annaïck. Cependant, participer à la chorale nécessite une certaine discipline : "Je suis exigeante, parce que la musique demande de la rigueur. Il faut écouter et respecter les autres, rester humble et solidaire", complète la chef de chœur.

Grâce à ce travail régulier et rigoureux, Melody's a de belles aventures à vivre. Fin mai, à l'occasion de la fête du fleurissement, les choristes, non sans une certaine appréhension, présenteront avec plaisir leur répertoire varié à tous les Chartrains.

Bienvenue

Portraits croisés de nouveaux Chartrains



Véronique, Christophe et leurs enfants.



Marie-Thérèse, Jean-Pierre, Françoise et Jacques.



Lucie et Gabriel.

Le 3 février, salle du Conseil municipal, une cinquantaine de personnes venues seules, en couple ou en famille étaient présentes à la traditionnelle cérémonie d'accueil des nouveaux habitants.

Sébastien, Lucie et leur petit Gabriel, 18 mois, se sont installés à Chartres il y a quelques semaines : "Recherchant un bien dans la première couronne rennaise, nous avons trouvé notre maison à Chartres par hasard. Les échos sur cette commune étaient déjà très positifs ; l'environnement, les équipements de loisirs, de sports nous ont convaincus", explique Lucie.

Marie-Thérèse et Jean-Pierre se sont installés début septembre dans un appartement en centre-ville : "Nous habitions en pleine campagne et souhaitions nous rapprocher de la ville et de nos enfants. Chartres est une ville très accueillante". Rapidement le

couple s'investit dans la vie associative au travers des Courous d'Chemins ou de l'ensemble vocal Le Diapason.

Quelques semaines après leur arrivée, ils rencontrent un couple de voisins : Jacques et Françoise, nouveaux Chartrains comme eux et se lient rapidement d'amitié. "On s'invite, on se rend des services, on va à la gymnatique ou au marché ensemble...", souligne Françoise. Installé en novembre dernier, le couple est lui aussi déjà très investi dans la vie locale à travers le Club informatique, l'épicerie sociale ou encore la bibliothèque de rue : "On a une vie très remplie entre les différentes activités, les amis, nos enfants et petits-enfants ; mais c'est

une chance d'être en bonne santé et on en profite au maximum !", conclut Françoise.

Pour Christophe et Véronique, trouver une maison à Chartres était une priorité : "Pour nos enfants Klervi et Mael, la commune rassemblait de nombreux avantages : la proximité de Rennes Sud, le collège, le centre culturel, la piscine... Mais maintenant que nous y vivons, elle dévoile d'autres atouts tels que les sentiers de balade ou le dynamisme associatif", souligne Christophe.

Les nouveaux habitants semblent sensibles à l'accueil réservé et participent à la vie de la commune avec enthousiasme.

Découverte

Samedi 28 janvier, le collège de Fontenay ouvrait ses portes aux élèves de CM2. Guidées par des "6^e", les familles ont visité les salles de classes mais aussi le réfectoire, le centre de documentation (photo)...



Braderie puériculture

Les parents rassemblés des associations Mille-Pattes (crèche) et Graines de Talents (activités motrices pour les tout-petits) se lancent dans l'organisation de leur seconde braderie puériculture. Cette braderie est réservée aux particuliers et concerne des vêtements de 0 à 16 ans, des chaussures, matériel de puériculture, jeux, jouets, livres d'enfants...

En parallèle des ventes, des animations seront proposées aux enfants (1€) : maquillage, pêche à la ligne, parcours de motricité. Les bénéfices de la journée seront investis dans le confort, les jeux et le bien-être des enfants fréquentant les deux associations chartraines.

■ Dimanche 12 mars de 9h à 17h à la Halle de La Conterie. Restauration sur place. Animations de 9h30 à 12h30 et de 14h à 16h. Tarif de la table : 5 €.
Réservation conseillée : braderie.puericulture@gmail.com ou Karine au 06 76 21 55 85.

la crèche associative Mille-pattes organise une soirée portes ouvertes le vendredi 24 mars de 18h à 20h. Rdv, salle Viviane de l'Espace Brocéliande.



échOD'asso

■ Le don du sang, restons mobilisés !

En France, les besoins pour soigner les malades nécessitent 10 000 dons de sang par jour. Ce chiffre a tendance à augmenter... Aujourd'hui, 1 million de malades sont soignés grâce à ces dons. Il n'existe aucun traitement ni médicament de synthèse capable de se substituer au sang humain. Cet acte de don, volontaire et bénévole est donc irremplaçable. Les produits, issus des dons de sang, ont une durée de vie limitée. C'est pourquoi, pour répondre aux besoins des malades, la mobilisation des donneurs est nécessaire de manière régulière et continue.

La prochaine collecte aura lieu à Chartres de Bretagne le vendredi 28 avril de 14h30 à 19h, salle Victor Basch.

. Première soirée de l'Amicale

L'association des donneurs de sang qui rassemble les communes de Chartres, Pont-Péan, Orgères et Bourgbarré propose une soirée conviviale autour d'un repas couscous et d'une soirée dansante. Entre amis, en famille ou entre voisins, venez participer à cette animation festive.

Samedi 1^{er} avril à 19h30 à la Halle de La Conterie. 20 €/personne. Inscriptions avant le 20 mars auprès de Mme Tribodet 02 99 41 29 75.

■ Génétique chartraine

La campagne de vente de compost débute en mars au profit de la recherche médicale contre les maladies génétiques.

Aux serres municipales lieu-dit le Champ Rond, les 11, 17, 18 et 25 mars de 9h à 12h et de 14h à 17h. Tarifs : 1,50 € les 30 litres (prévoir contenant) Infos : J.Y. Labbé au 06 09 17 06 65 ou 02 99 41 31 90 labbe.jean-yves@neuf.fr

ESPÉRANCE FOOTBALL

Un sport, des valeurs... un projet

Saviez-vous que le plus vieux club sportif chartrain est aussi celui qui rassemble le plus de licenciés ?
L'Espérance Football a vu grandir des générations de sportifs. Afin de fidéliser ses effectifs et de renforcer les valeurs communes, l'association développe un "projet de club" fédérateur, axé principalement sur la formation comme levier de la performance sportive.

■ ■ ■ *Le foot ne se résume pas à taper dans un ballon ! C'est un sport qui suscite l'esprit d'équipe, le goût de l'effort et contribue à la construction de soi dans le respect des autres*, déclare Gilbert Théaudin, responsable bénévole du pôle *Pré-formation* au sein de l'Espérance Football.

Cette philosophie, est au cœur du *projet club 2014/2017* qui fédère l'ensemble des joueurs et des encadrants. *"Notre objectif est de faire vivre notre club dans le respect, la tolérance, de concourir modestement mais fermement à combattre les comportements déviants qui ternissent l'image du football. Sur le plan sportif nos ambitions sont réelles aussi bien chez les seniors que chez les jeunes"*, explique Paul Giraud, Président du Club.

Le projet s'appuie sur l'épanouissement du joueur selon des objectifs de compétences à atteindre et non plus des objectifs de résultats. Ainsi, pour la saison 2016/2017, l'organigramme chez les jeunes n'est plus basé sur des catégories. Il y a une équipe par tranche d'âge : *"Cette organisation facilite les affinités entre les jeunes. Un éducateur est dorénavant attaché à une seule équipe ce qui crée des liens plus solides entre les joueurs et le référent mais aussi avec les parents, véritables partenaires de l'évolution sportive de leur enfant"*, explique Yannis Le Dorse, éducateur bénévole, en charge du développement du projet club et des seniors. *"Nous nous sommes attachés à construire des bases solides et des ambitions communes pour que tous les éducateurs bénéficient d'une vision précise de leur mission et de leurs responsabilités dans l'intérêt des*



Séance d'entraînement avec Nicolas Guittot, salarié du club et en charge des jeunes.

■ ■ ■ Nous nous sommes attachés à construire des bases solides et des ambitions communes ■ ■ ■

joueurs et du club", poursuit-il. Ainsi, des outils communs ont été mis en place : grille d'évaluation des comportements, bilans après entraînements, revue des éducateurs...

Les footballeurs reçoivent un enseignement qui privilégie l'aspect éducatif aussi bien sur le terrain qu'en dehors : *"Pour favoriser la progression de tous et la cohésion des groupes, on propose par exemple des séances de visionnage de matchs et d'analyse de tactiques en salle. On peut aussi aborder les règles du jeu, l'arbitrage... ou encore répondre à des préoccupations que les jeunes n'osent peut-être pas aborder sur le terrain en entraînement classique"*, souligne Nicolas Guittot, entraîneur salarié du club, en charge du secteur des jeunes.

- 400 licenciés ■ 2 éducateurs salariés ■ 58 dirigeants bénévoles ■ 3 arbitres ■ 4 équipes Seniors (dont 2 en Ligue) ■ 1 équipe vétérans ■ Pôle Eveil : 45 joueurs ■ Pôle Initiation : 64 joueurs ■ Pôle Pré-Formation : 63 joueurs ■ Pôle Formation : 45 joueurs.

Saison après saison, l'implication locale (temps éducatifs, école multisports...) et les manifestations (le challenge Dédé Jéhannin, la journée club, le tournoi en salle, la soirée des bénévoles et partenaires, les goûters de l'école de foot...) illustrent le dynamisme et l'esprit collectif qui règnent au sein de l'association.

Gageons que, fort de ce *projet club* qui remporte une adhésion croissante, le club chartrain, labellisé *École de football* de la FFF depuis 2013, devrait rapidement renouer avec les victoires sportives.

Si vous voulez goûter la ferveur du foot chartrain, rendez-vous le 1^{er} avril à l'Ensemble sportif Rémy Berranger pour les Finales départementales U13. Les actualités du club et les contacts sur www.espchartres35-foot.com

AU FIL DE l' HISTOIRE

En 1941, Antoine Chatel (père), Albert Launay et Constant Mérel créent un club de football à Chartres et lui donnent un nom : L'Espérance. Pendant 20 ans, l'association compte 2 équipes seniors. A partir de 1965, des équipes juniors, cadets et seniors viennent grossir les rangs du club. A cette époque, les enfants ne pratiquent le foot que dans le cadre scolaire. En 1974, Rémy Berranger et André Jéhannin créent l'école Espérance Football et ouvrent ainsi la discipline à tous les jeunes dès l'âge de 6 ans.

La médiathèque 2.0

Une infinie de contenus en ligne

Rennes Métropole ouvre un portail numérique commun aux 54 médiathèques des communes de la métropole. Ce portail rassemble, au sein d'un site unique, un ensemble de ressources et de contenus numériques sélectionnés par les bibliothécaires du territoire.

Le nouveau portail lesmediathèques-rennesmetropole.fr offre un contenu accessible en ligne de manière intuitive dans tous les champs de la connaissance.

Vous y trouverez bien entendu des romans à télécharger ou à lire en ligne mais aussi des films, fiction ou documentaire, classique ou récent, des spectacles, des séries TV ou des dessins animés. La musique est aussi à l'honneur avec plus d'un million de titres d'artistes indépendants, des

labels du monde entier et dans tous les genres musicaux. Vous pourrez également feuilleter votre hebdomadaire favori, rechercher un article, consulter une revue de presse ou suivre les actualités d'un site d'information en ligne.

Avec des contenus liés au développement des compétences, le site propose aussi des méthodes de langues pour débuter ou se perfectionner, la révision des fondamentaux du code de la route, du soutien scolaire, des tutoriels pour maîtriser l'informatique, le

multimédia et l'environnement d'Internet (bureautique, création graphique, réseaux sociaux, messageries...). Ainsi, tout abonné à la Médiathèque de Chartres peut s'inscrire grâce à son numéro d'abonné (n'hésitez pas à le demander aux bibliothécaires). Lors de votre première visite, vous devrez créer un compte, qui vous servira d'accès unique à tous les contenus. Vous pourrez ensuite choisir un identifiant et un mot de passe qui vous permettront d'accéder à toutes les ressources.

Rendez-vous sur lesmediathèques-rennesmetropole.fr



pratique

- Présentation du portail le samedi 18 mars à 11h à la Médiathèque.
- Pour obtenir votre n° d'abonné ou pour toute question, contactez les professionnels de la Médiathèque chartraine au 02 99 77 13 22 ou à mediatheque@ville-chartresdebreTAGNE.fr

stages

à l'Ecole J. Wiener

- Musique en famille
Samedi 4 mars de 16h/17h30
- Initiation 1 à la guitare basse électrique
Samedi 25 mars, 14h/17h. Pour les + de 12 ans et adultes. Possibilité de perfectionnement en stages d'initiation 2 et 3, les samedis 29 avril et 20 mai.
- Les cordes, les effets
Samedi 8 avril, horaires à définir. Pour les + de 12 ans et adultes ayant quelques notions de guitare.

Tarif : 10 € le stage.
+ d'infos et inscriptions auprès de l'EIMD au 02 99 41 35 18 ou ecolejeanwiener@orange.fr

■ Roumanie, D'hommes et de lumières



L'association Chartres-Roumanie et le Cinéma Espérance proposent un moment inoubliable dans l'envers du décor de la Roumanie. À pied, en train, à vélo, mais aussi en charrette ou en barque, c'est dans le quotidien des Roumains que le photographe réalisateur Olivier Bourguet a choisi de s'immerger. L'auteur y a passé 7 mois et partout, l'accueil des Roumains et des 23 minorités ethniques est sincère et véritable, souriant et chaleureux, lumineux et musical... Une balade déconcertante et vivifiante en ces terres si proches. Un voyage que vous ne regretterez pas !

Vendredi 10 mars à 20h30 au Cinéma Espérance - Tarif : 5,50 €

Ô Pôle Sud

■ Salle J. Brel

- . Théâtre - Scène de mars - Festival régional de théâtre amateur
Vendredi 10, samedi 11 et dimanche 12 mars
- . Chanson - Clarika "De quoi faire battre mon cœur"
Mardi 4 avril à 21h

■ Déjeuner sur scène

- Venez rencontrer les artistes sur le temps du déjeuner. Ouvert à tous. À 12h30, apportez votre sandwich, nous vous offrons le café !
- . Cie Version 14 - "L'œil de Poliphème" - Théâtre interactif
Jeudi 30 mars (voir ci-contre).
 - . Leila and the koalas - Chanson
Jeudi 13 avril

■ AU Carré d'Art

- . La Bretagne des albums de famille. Venez compléter le mur de vos souvenirs de vacances en Bretagne en apportant vos photos à l'accueil du centre culturel.

Du 9 mars au 19 avril
Vernissage le 9 mars

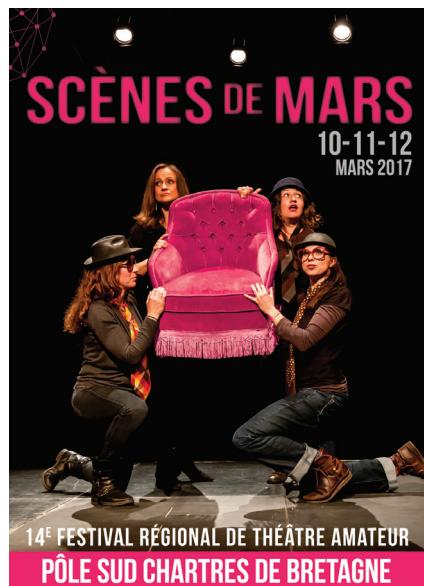
■ Ecole Jean Wiener

- . Voyage coloré, spectacle proposé par les professeurs et élèves. Au programme : musique classique (piano et violoncelle) ; musique traditionnelle (accordéon diatonique, bombarde et harpe celtique) ; danse modern'jazz avec les danseuses adultes de Delphine Cario-Mélot.

Vendredi 17 mars, 20h30.
Entrée libre sur réservation au 02 99 41 35 18 ou ecolejeanwiener@orange.fr



Bienvenue sur la planète théâtre



■ Têtes rondes têtes pointues par la Cie chartraine Boréale's - Ven. 10 à 20h.

Des classiques, Des contes, Des polars, Des situations burlesques, De drôles de rencontres, Des rendez-vous... //



■ On m'a parlé de vous - Sam. 11 à 22h.



■ La nuit de Valognes - Dim. 12 à 16h30.

L'événement culturel du sud de l'agglomération "Scènes d'Automne", devient "Scènes de Mars".

Ce festival qui se déroule tous les deux ans depuis près de 25 ans est le fruit d'un compagnonnage aujourd'hui bien affirmé entre trois partenaires impliqués (ville de Chartres de Bretagne/ADEC/Les Boréale's). L'Adec-Maison du Théâtre Amateur a la délicate mission de la programmation : "Notre objectif est de mettre en valeur la diversité de la création théâtrale amateur en

Ille-et-Vilaine, tout en invitant quelques troupes bretonnes hors département", souligne Yvan Dromer, directeur de l'Adec.

Des classiques, des contes, des polars, des situations burlesques, de drôles de rencontres, des rendez-vous insolites, des textes engagés... la 14^e édition est fidèle à sa vocation avec 11 spectacles ; un miroir de la création amateur 2016/2017. La troupe chartraine Boréale's présentera à cette occasion son conte noir, qui se savoure comme

une grande épopee : "Têtes rondes et têtes pointues" d'après Bertolt Brecht.

Des expériences insolites et conviviales vous attendent tout au long du week-end, avec un baptême d'impro proposé par la Tique et les Mouss'tique, des impromptus photos et lectures, des soirées musicales et festives... Autant de rendez-vous à ne pas manquer, pour échanger et faire connaissance autour du théâtre.

Bon festival à toutes et à tous !

Pratique

- Toute la programmation sur <http://adec-theatre-amateur.fr/> ou www.ville-chartresdebretagne.fr
- Tarifs : 8€ = plein ; 6€ = réduit
- Réservations : billetterie en ligne www.guichetnet.fr/polesud

Contact Pôle Sud
Tél. : 02 99 77 13 20 - Courriel : polesud@ville-chartresdebretagne.fr

■ insolite !

La Cie rennaise Version 14 sera en résidence de création de son nouveau spectacle *L'œil de Polyphème* au centre culturel. Dans le hall, une installation théâtrale originale comporte quatre grosses boîtes, avec des alvéoles pour les têtes et les mains des spectateurs. Dans chaque boîte, il y a un comédien. Accompagnés d'autres comédiens, les curieux suivront l'histoire de Polyphème, le cyclope amoureux au fur et à mesure qu'ils changeront de boîte.

Du 27 au 31 mars, dans le hall du Pôle Sud... Venez vivre une expérience originale et insolite !

en +

■ Conférence de l'hypnothérapeute Claude Depiante "Théâtre et hypnose : l'Oeil de Polyphème"

Jeudi 30 mars à 19h
Espace Cabaret - Gratuit

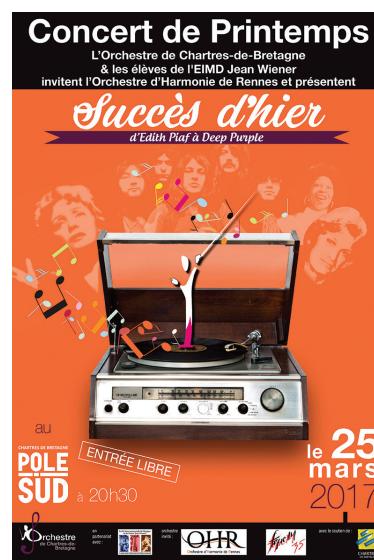
■ concert de printemps Chansons d'hier...

L'orchestre de Chartres prépare activement son concert de Printemps prévu le 25 mars au centre culturel Pôle Sud.

Les élèves de l'Ecole Jean Wiener, qui ont intégré l'harmonie chartraine dans le cadre de leur parcours musical, foulent également la scène de la salle Jacques Brel. Les musiciens reprendront des classiques autour du thème *Chansons d'hier* : *I will follow him* (Sister Act), *The Entertainer*, un medley de Deep Purple et beaucoup d'autres surprises.

L'orchestre d'harmonie de Rennes est l'invité de cette soirée pour la seconde partie.

Samedi 25 mars à 20h30, salle Jacques Brel du Pôle Sud.
Entrée et participation libre, buvette et vente de gâteaux à l'entracte.
+ d'infos sur le site ocb35.free.fr et sur Facebook



■ Printemps des poètes

Pour le "Printemps des Poètes 2017" l'accent sera mis sur des textes de la poétesse Chartraine Gisèle Cogez, disparue en décembre 2013. Médaille de la ville de Vannes en 1996 et lauréate à plusieurs reprises de prix poétiques, Gisèle Cogez a consacré sa vie à la poésie. Son parcours s'est doublé pendant une décennie d'une démarche militante au sein d'Amnesty International et Terres des Hommes. La Médiathèque s'associe à l'Ecole de Musique et de Danse Jean Wiener et à "Des Mots pour le dire" afin de mettre les poèmes de Gisèle Cogez à l'honneur...

Entre lectures et impromptus musicaux.

Vendredi 31 mars à l'Espace Cabaret à partir de 19h. Gratuit.
+ d'infos à la Médiathèque au 02 99 77 13 22.

Les ateliers arts plastiques

Terrain d'expérimentation

Développer l'esprit créatif, se nourrir des réalisations d'autres enfants ou adultes et construire une création plastique imprimée et reproduite en quantité limitée tel un "magazine" unique et singulier... C'est le nouveau projet lancé par les élèves des ateliers arts plastiques du Pôle Sud.

Les ateliers sont des lieux de création qui ont pour vocation d'éveiller l'imagination des jeunes : "Les compétences des uns rencontrent la fantaisie des autres dans des projets croisés où chacun peut trouver matière à découvrir, à expérimenter et à s'exprimer", explique Gwenaëlle Rébillard, coordinatrice et intervenante.

Pour cette nouvelle aventure artistique collective, les jeunes des ateliers ont sollicité le talent des tout-petits de la crèche Tintinnabule : "Nous avons simplement soumis le thème du fauteuil, symbole de la saison 2016/2017 et la couleur bleue, fil conducteur du magazine", explique Cécile, 12 ans.

Gommettes, aplats de peinture, mélanges de formes, textures, les réalisations des "bébés" ont bien inspiré



Le groupe des "Ados" des ateliers en séance de créativité.



Le groupe "6-8 ans" planche sur le futur magazine.

les différents groupes des ateliers : "Nous avons pris des photos en gros plan de leurs dessins et ça donne des trucs chouettes !" dit Zoé, 8 ans. Ainsi, chaque atelier (6/8 ans ; 9/11 ans ; 12 ans et +) va s'approprier ces images et en créer de nouvelles. Détournées, détournées, pliées ou encore agrandies, elles représentent la matière première de ce magazine des ateliers, baptisé Sit Down (assez-vous en référence au fauteuil de la saison).

Les groupes travaillent sur le même projet mais ne se croisent pas : "On ne sait pas encore ce que cela va devenir. Le projet se construit de fil en aiguille et on a envie qu'il soit visible", complète Manon, 12 ans. Fin mars, l'objet sera exposé au Pôle Sud, à la Médiathèque et dans sa version numérique, sur le site de la ville. Ce magazine Sit Down imaginé avec la crèche Tintinabulle est sans doute le premier d'une longue série de collaborations artistiques.

■ recettes D'avril...

Vol au vent d'activités au grand air

Il y a certains cocktails qui fusionnent, des ingrédients qui étincellent, des saveurs qui laissent des souvenirs inoubliables. Le programme des vacances de printemps pour les jeunes entre 3 et 17 ans fait certainement partie de ces grands "crus" qu'il ne faut surtout pas manquer ! Un menu à partager !



ir "A vol d'oiseau"

une presqu'île du sud du monde, peuplée de sus-de-bassan, de phoques gris, de petits coquillages cachés sous les algues quand la mer retire... Ajoutez des veillées, sorties en mer, des randonnées... Vous obtenez un séjour découverte au grand air de l'Île Grande qui ravira les jeunes entre 7 et 12 ans sensibles à la nature.

Séjour à l'Île Grande-Côtes d'Armor. Du 10 au 14 avril. Tarif de base : 220 €. Non-Chartrain : 264 €.

■ Dates d'inscription à consulter dans les plaquettes à disposition à l'Igloo, en Mairie et sur www.ville-chartresdebreTAGNE.fr

+ d'infos : Centre d'animation l'Igloo 4, rue de Fontenay. Tél. 02 99 41 37 62.

Oxyjeunes

C'est la recette à la carte pour les 11/17 ans ! On choisit ses ingrédients (2 au minimum) et on compose ses vacances à sa guise avec des activités autour du sport, de la découverte, de l'environnement ou des activités manuelles... patinoire, modelage, badminton, accrobranches, bowling, parc animalier... Délicieux et inratable !

Du 10 au 14 avril.
Tarif de base à la journée : 16,32 €.
Non-Chartrain : 25,18 €.

Séjour "Un break à Santec"

Vous avez entre 14 et 17 ans, vous avez besoin d'air iodé et de sensations fortes ?... Dans les vagues finistériennes, mélangez du stand-up paddle et du waveski ; ajoutez une bonne dose de char à voile ; saupoudrez de

balades à la découverte du patrimoine local. N'oubliez surtout pas les soirées animées... Et voici donc quatre jours vitaminés autour de la glisse.

Séjour à Santec (Finistère nord), du 18 au 21 avril. Tarif de base : 200 €. Non-Chartrain : 240 €.

■ Et... les incontournables du 10 au 21 avril

. L'accueil informel à l'Igloo pour les 11-17 ans du lundi au vendredi de 14h à 18h30.

. Les accueils de loisirs : Les 3-6 ans (scolarisés en maternelle) sont accueillis à l'accueil de loisirs Brocéliande. Les enfants de plus de 6 ans (scolarisés en élémentaire), au centre des Longues Hayes.